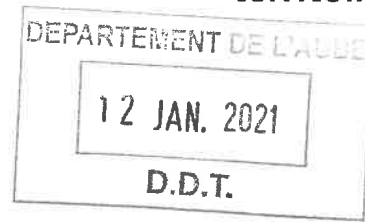




**PRÉFET
DE L'AUBE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires de l'Aube**



Marc BERNARD
Service Eau Biodiversité

Tél : 03 25 71 18 58
Mél : marc.bernard@aube.gouv.fr

Troyes, le 11 janvier 2021

Direction Départementale
des Territoires l'Aube
1 Bd des Roses
10100 ROMILLY SUR SEINE

à

Madame Elodie ROUGNON

**Objet : PC01022820W0002 / Conseil Départemental de l'Aube / Construction d'une base nautique
MATHAUX**

En réponse à votre mail reçu le 8 décembre 2020 concernant le dossier visé en objet, je vous informe que le dossier de demande de permis de construire contient un « *rapport d'identification des zones humides au sens de la réglementation en vigueur* » rédigé par le bureau d'étude Socotec – Bourgogne Champagne.

Cette étude conclut que « *les sols rencontrés sont caractéristiques de zones humides au sens de la réglementation en vigueur* » : En première estimation, une surface d'environ 4000 à 4800 m² serait impactée nécessitant des mesures de compensation des fonctionnalités de ces zones humides.

Cet aménagement nécessite donc un dossier loi sur l'eau au titre de la rubrique 3.31.0. : *Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 2^o Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha* (déclaration). Ce dossier devra être accompagné d'une étude d'incidence Natura 2000 (formulaire simplifié).

Ce dossier de déclaration devra être adressé à la Direction Départementale de l'Aube – Service Police de l'Eau – 1 bd Jules Guesde CS 40769 10026 Troyes Cedex.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental des Territoires
Par subdélégation, le Chef du Service Eau
Biodiversité


Gilles HUGEROT

Troyes, le 01/10/2020

Laurence SAUNOT
Conseillère d'Animation Sportive
Tél : 03 25 70 48 57
Mél : ddcsp-reglementation-
sport@aube.gouv.fr



Objet : Construction d'une base nautique à l'Etape – commune de Mathaux
- PC-010 228 20W0002

AVIS

Vous avez saisi mon service pour avis sur le dossier cité en objet.

En l'absence de préconisations spécifiques concernant ce type d'équipement dans le code du sport, je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

J'attire néanmoins votre attention et celle de l'exploitant sur le fait qu'il existe des normes fédérales édictées par les Fédérations Françaises de Canoë Kayak et d'Aviron notamment en ce qui concerne les compétitions sportives.

Pour le directeur départemental de la
cohésion sociale et de la protection des
populations et par délégation,
la cheffe du service de la jeunesse, des
sports et de la vie associative



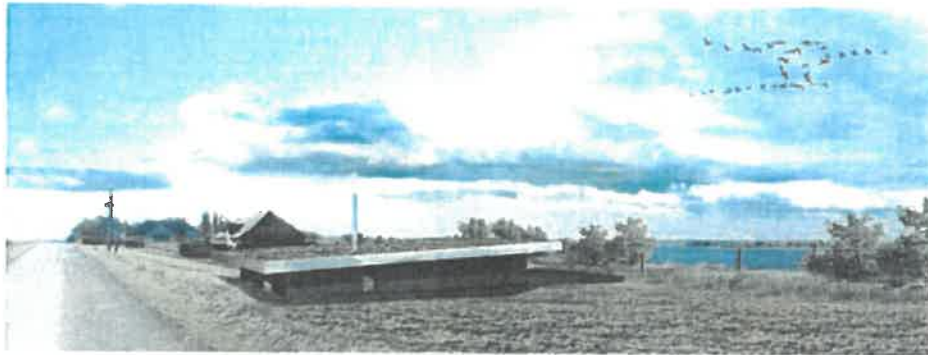
Anne-christine STEIN

DDT de l'aube
1Bd des roses BP 158
10105 Romilly sur seine

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIER

Séance du 13 octobre 2020

Dossier n°	PC 010 228 20 W0002
Pétitionnaire	Conseil départementale représenté par Monsieur PICHERY Philippe
Objet	la construction d'une base nautique
Adresse du projet	rue de Caron, 10500 MATHAUX



Description du projet

Le projet consiste en la construction d'une base nautique sur la commune de Mathaux, lieu-dit l'Etape, au bord du lac du Temple. Le projet se compose d'un bâtiment à usages multiples (vestiaire, salle de réunion, garage à bateaux...), de zone de stationnement, de la création d'un ponton depuis le bâtiment permettant l'accès à l'eau sans endommager la biodiversité des berges.

la demande, en application de l'article L.111-4-2° du Code de l'Urbanisme, concerne un terrain situé en dehors des parties urbanisées de la commune.

Elle doit donc faire l'objet d'un avis simple de la CDPENAF au titre de la consommation d'espace agricole.

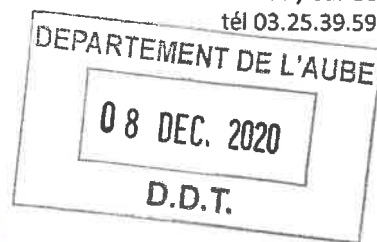
Avis de la CDPENAF du

Avis favorable à l'unanimité



de la Forêt d'Orient **Parc naturel régional** Une autre vie s'invente ici

Madame Elodie ROUGNON
DDT de l'Aube - Agence Nord-Ouest
1 bd des Roses
10100 Romilly-sur-Seine
tél 03.25.39.59.48



Référence : PC 010 228 20 W0002

Objet : Consultation Permis de Construire

Affaire suivie par : Maud QUADRADO – 03.25.43.81.98 – architecture@pnrfo.org

A Piney, le mardi 8 décembre 2020

Madame Rougnon,

Suite à votre consultation concernant l'instruction du Permis de Construire PC n°010 228 20 W0002 au nom du Conseil Départemental de l'Aube, pour la construction d'une base nautique sur la commune de Mathaux, le Parc émet un **avis favorable** suite à l'étude du dossier.

Le Parc reste à votre disposition pour tout autre renseignement.

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération respectueuse,

La Directrice

Mme Véronique DELMAS

Copie : Directeur adjoint, chef de service M. Tournebize.

Coordonnées du pôle aménagement, architecture et paysage du Parc : Maud Quadrado architecture@pnrfo.org ; 03-25-43-81-98

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient • Maison du Parc 10220 PINEY • Tél : +33 (0)3 25 438 190
Fax : +33 (0)3 25 415 409 • www.pnr-forêt-orient.fr

50